

MOUTHIERS SUR BOËME



BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

AVRIL 1974. n° 5



LE MOT DU MAIRE

=:=-:=-:=-:=-:=-:=-:=-

L'année 1979 ne semble pas être meilleure que 1978. Le chômage progresse de 25% dans notre Commune où il y a 42 demandeurs d'emploi inscrits à la Mairie. L'économie nationale déjà malade par la concurrence étrangère et le déséquilibre production-consommation, se trouve perpétuellement remise en question par l'augmentation constante du prix de l'énergie qui sera bientôt insuffisante malgré la mise en service des dangereuses centrales atomiques.

Comme on est loin de l'"enrichissez-vous" claironné, il y a quelques années par Georges POMPIDOU ! Quel échec pour cette société de consommation qui organise le chômage et les restrictions !

Il est à craindre qu'une population, bercée par l'utopie de l'expansion et qui s'est laissée endormir dans son bien-être, ne réagisse plus aux bruits alarmants qui se répandent "qu'une bonne guerre serait la solution de tous nos maux". Il faut que vous soyez convaincus qu'une guerre alimentée seulement par le stock impressionnant des armes existantes et disséminées sur cette planète la fera sauter. Personne ne pourra échapper à la folie destructrice des hommes en état de guerre ; des Oradour Sur Gâane, toutes les armées du monde, en campagne chez l'adversaire en sont coupables. C'est en découvrant le comportement de ses GI en Indochine que la population des Etats-Unis, prenant conscience des atrocités commises de part et d'autre, a voté pour celui qui promettait de modifier leur politique hégémonique, ce que certains leur reprochent aujourd'hui.

En France, ce n'est pas parce que nous avons été en guerre 4 fois en un demi-siècle, qu'il faut inéluctablement qu'une cinquième se déclenche et nous atteigne tous dans notre chair et dans nos biens. Il n'y a pas de bonne guerre assainissante, épuratrice et régénératrice ; la guerre est un cataclysme organisé par l'homme mille fois plus destructeur que celui infligé par la nature et qui laisse des séquelles irréparables là où elle passe.

Il a été dit que la "Paix était plus difficile que la guerre", et c'est sans doute vrai, avec cette différence que c'est l'affaire des civils, qui, refusant l'inéluctable qu'on leur propose, veulent, par une volonté obstinée, défendre une de leurs dernières raisons de vivre.

LA DISCIPLINE DANS LES CARS DE RAMASSAGE SCOLAIRE

Le 20 Novembre dernier, le directeur de la société CITRAM a adressé au conseil de parents d'élèves une lettre pour réclamer le remboursement des travaux effectués dans un car de ramassage scolaire à la suite de dégradations. La facture s'élevait à 682 F.

Le conseil de parents d'élèves n'étant pas l'organisateur du ramassage puisque c'est le maire, et rien ne prouvant que les dégâts avaient été faits par les enfants de Mouthiers puisque le car sert pour quatre établissements scolaires, la facture a été renvoyée avec ces explications à la société CITRAM qui ne s'est pas manifestée depuis.

Que ceci soit cependant un avertissement. Nous ne saurions trop inviter les parents à conseiller fermement à leurs enfants le respect du matériel et une attitude calme et correcte dans les cars.

Il est bon de rappeler aussi qu'un arrêté du 11 Mars 1976 a prévu en cas d'indiscipline dans un car de ramassage, l'exclusion de l'élève en cause pour une durée plus ou moins longue.

MOUTHIERS ET LE S.D.A.U.

Le SDAU est le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme pour l'agglomération d'Angoulême. Il consiste à planifier dans l'espace le développement de l'agglomération: zones d'habitat, zones à vocation industrielle, zones agricoles, zones de détention.

Les représentants des communes et services publics chargés d'élaborer ce SDAU constituent la CLAU, commission locale d'aménagement et d'urbanisme.

Dix-sept communes faisaient partie déjà de la CLAU. Huit autres, dont Mouthiers, ont été invitées à se joindre à elles. Le conseil municipal a accepté, pensant que, qu'on le veuille ou non, la vie et le développement de notre commune étaient fortement dépendants de l'agglomération d'Angoulême. Donc autant faire partie d'un organisme qui permet d'être informé et éventuellement de dire son mot. Il ne faut pas confondre cependant le SDAU (ou la CLAU) avec le SIGA, syndicat intercommunal du Grand Angoulême qui est compétent pour effectuer des réalisations dans certains domaines. Le SDAU n'est qu'un cadre qui permet aux communes ou au SIGA de prendre leurs décisions en connaissance de cause.

Le 7 février, notre maire et deux adjoints ont assisté dans les salons de l'Hôtel de Ville d'Angoulême à l'assemblée générale de la CLAU, présidée par M. Boucheron et à laquelle assistait entre autres M. le Préfet.

Nous retiendrons de cette réunion les conclusions d'un urbaniste parisien, M. Aubert. Celui-ci estime que l'agglomération d'Angoulême est une des rares agglomérations qui, en France, ont su jusqu'à présent conserver le paysage: vallées pénétrant jusqu'au cœur de l'habitat, zones boisées, ... Il y a donc une richesse à préserver, ce qui est le rôle du SDAU et des P.O.S. (plans d'occupation des sols).

Nous retiendrons aussi de l'étude conduite par un bureau parisien que la construction immobilière, dans l'agglomération, a dépassé, récemment, et dépasse toujours la demande; d'où de nombreux logements noufs qui ne trouvent pas preneur, ce qui ne veut pas dire cependant que la construction de maisons individuelles sur Mouthiers va ralentir.

L'assemblée générale s'est terminée par la constitution de commissions de travail. M. Ploquin fera partie de celle qui s'occupera de l'espace rural.

Un billet très succinct puisqu'il consiste en une "une", a été trouvé dans la boîte à idées.

La réponse a déjà été donnée dans le bulletin n°2 de Décembre 1977. Mais il est vraisemblable que l'autour de ce mot ne liste pas les bulletins municipaux. Que ses parents lui expliquent alors que la réalisation d'une piscine à Mouthiers serait une lourde charge mais que son exploitation serait plus lourde encore pour les finances communales en raison du déficit important qu'il y aurait. N'oublions pas que pour la piscine de La Couronne, ce déficit varie, selon les années, de 100 à 200 000F. (soit 10 à 20 millions anciens). Il serait plus grand à Moutiers puisque le nombre d'entrées serait inférieur.

La piscine de La Couronne doit donc être la solution pour les enfants de Moutiers. Six kilomètres sont faisables à bicyclette. Le car ou le train peuvent aussi être une solution de transport. Au mois d'Août dernier, 5 ou 6 en moyenne chaque jour ont été transportés à La Couronne par le 2ème adjoint. Ceci pourra sans doute être renouvelé l'été prochain.

Une personne qui a vu son nom sur la liste des maisons fleuries réclame la "récompense". Son nom n'étant pas indiqué, il serait difficile de le lui remettre. Cependant, s'il a été possible de récompenser une quarantaine de personnes soit avec des lots achetés soit avec les dons des horticulteurs, il n'a pas été possible de récompenser tout le monde, bien que beaucoup de noms aient été cités. Nous espérons que notre correspondant le comprendra.

Enfin, une deuxième fois, une personne se plaint de l'entretien de l'éclairage public. La photocopie de sa lettre a été remise à l'artisan concerné.

OU EN EST L'EXTENSION DU COLLEGE DE LA COURONNE ?

Le 2 Mars a eu lieu à la mairie de La Couronne une réunion du S.I.V.O.S. (syndicat intercommunal à vocation scolaire) dont fait partie notre commune et créé à l'occasion du projet d'extension du collège.

Notre représentant a appris qu'en raison de la mise en liquidation judiciaire de la Société ROBIN à qui devait être confié la réalisation de l'extension, la construction aurait au moins 3 mois de retard. Les nouveaux locaux ne pourront donc entrer en fonction, au plus tôt, que début 1980.

NOTRE SEJOUR EN CLASSE DE NEIGE (texte rédigé par les élèves du C.M.2.)

Jeudi 30 Novembre, nous sommes partis de Moutiers par le car vers 8h.45; il y avait deux autobus, car deux autres classes partaient avec nous. A quelques kilomètres de Moutiers, notre car a eu le pare-brise cassé. La réparation a duré trois heures à Angoulême. Nous sommes repartis avec beaucoup de retard.

Nous avons traversé Barbezieux, Bordeaux, Langon, Bazas, Roquefort et nous nous sommes arrêtés à Villeneuve de Marsan pour déjeuner, mais beaucoup d'entre nous avaient mangé leurs sandwichs car il était 3 heures. Ensuite, nous sommes repartis; nous avons traversé Aire et vers Tarbes, nous

avons aperçu la chaîne des Pyrénées. Après quelques kilomètres, nous découvrons notre première neige. Le chauffeur roulait doucement sur la route verglacée. Nous traversons Arreau et nous arrivons à St Lary à 18 heures. A notre grande joie, nous voyons de la neige devant le chalet.

Immédiatement nous avons monté nos bagages dans les dortoirs. Après un dîner copieux, nous nous sommes couchés un peu énervés et inquiets. Le lendemain, la journée a commencé par une matinée de classe et l'après-midi nous avons fait de la luge. Le surlendemain nous prenons notre première leçon de ski. Malgré quelques chutes, nous étions tous ravis. Malheureusement, au bout de quelques jours, la neige a fondu. Pour remplacer le ski nous faisions de longues promenades dans la montagne, des jeux de pisto. Un jour, nous sommes partis du chalet vers 10 heures, sacs aux dos, pique-niquer dans la montagne; nous sommes rentrés vers 13 heures, un peu fatigués mais contents de notre journée. Nous avons fait aussi deux sorties en car: l'une au lac de Génos, l'autre à Saint Bertrand de Comminges; elles étaient très intéressantes. Un soir, à la veillée, un guide de montagne a passé un film sur le parc national. Nous avons aussi visité le musée de Saint-Lary où nous avons vu la plupart des animaux vivant dans les Pyrénées. Quelques jours avant notre départ, il a neigé à nouveau et nous avons pu skier encore un peu.

Au chalet, chaque journée sauf le dimanche se passait ainsi:

7h15 lever, toilette

7h45 petit déjeuner, on remonte au dortoir, on fait les lits

8h30 en classe jusqu'à 12h

12h10 déjeuner

13h30 promenades ou ski ou enquêtes

17h goûter

17h30 jeux, travaux manuels

19h15 dîner

20h30 toilette et coucher

Le jour du départ arrive; le 21 Décembre, nous quittons St Lary enneigé et sous un soleil éclatant. Nous arrivons devant notre école vers 16h30 nos parents nous y attendaient. Nous avons passé un excellent séjour au centre d'altitude de la Charonne; nous en gardons un souvenir inoubliable. Nous remercions le Conseil Général, le Conseil Municipal et nos parents qui nous ont permis d'aller en classe de neige dans les Pyrénées.

EXPOSITION PERMANENTE DE PRÉHISTOIRE ET DE TRADITION LOCALE

C'est le nom que portera officiellement la réalisation à laquelle on travaille actuellement à Mouthiers et que nous espérons bien inaugurer en Mai ou Juin prochain.

Il s'agit pour nous d'exposer en permanence dans ce qui fut si long-temps la classe de Mme Hougard tout ce qui permet de reconstituer le passé préhistorique et d'histoire locale de Moutiers.

Pour la partie préhistorique, si riche à Moutiers, nous avons la grande chance d'être aidés par un spécialiste de la préhistoire qui nous guide et nous soutient puissamment notre effort en nous permettant de classer et de présenter sans erreur ce qui nous vient de nos amis de Moutiers (pierres, documents, restes divers) ou ce qui nous sera confié.

Pour la partie "tradition locale", nous avons déjà reçus une foule d'objets au moyen desquels on pourra peut-être faire revivre les travaux, les modes de vie, les coutumes familiales, la vie sociale de jadis. Ce sont d'abord les "anciens" de Moutiers qui ont fourni tout cela en puisant dans leurs souvenirs, dans leurs greniers, dans leurs armoires...

D'autres, qui ne sont pas des "anciens", commencent à envoyer des renseignements, des documents, proposent de prêter des souvenirs intéressants, ce qui fait que bientôt, tout Moutiers va collaborer à l'effort commun.

C'est ce qu'il faut car une exposition permanente n'est jamais une réalisation terminée. C'est comme la vie même, toujours en mouvement et toujours en progrès et il faut qu'il en soit ainsi.

Tout le monde sait, que, pour construire une maison, il faut un certificat d'urbanisme, qui permet ensuite d'obtenir, sous certaines conditions, le permis de construire. Ce que beaucoup ignorent, c'est que, pour construire les murs de clôture, vous devez:

-1°) faire une demande d'alignement, même si le terrain a été borné par un géomètre

-2°) faire une demande d'autorisation pour construire votre clôture.

Les imprimés nécessaires vous seront remis en mairie et même que les renseignements dont vous pouvez avoir besoin à cet effet. Ces demandes sont exigées suivant les articles L111-1, L441-2, R441-1 du code de l'urbanisme.

Faute de remplir ces quelques formalités, vous vous exposez à certaines sanctions toujours désagréables (articles L160-1, L480-1, R480-1).

Si vous construisez un mur en maçonnerie, la hauteur ne doit pas gêner la visibilité, principalement dans les virages, ce qui n'est pas partout le cas!

Ceux qui font construire dans un lotissement trouveront dans le règlement du lotissement les normes prévues pour leur clôture.

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DE LA BOEME

Le 4 Février a eu lieu une importante réunion à la mairie de Rouillet. Voici les nouveaux tarifs d'abonnements valables à partir du 1er Janvier 1979.

-abonnement de 80m³ 320 F.

-abonnement de 200m³..... 622 F.

-abonnement de 500m³..... 1412F.

L'abonnement secondaire de 50 m³ 150F.

Tous les m³ supplémentaires..... 2F.60.

La taxe communale par habitant reste fixée à 8F.50.

Il y a actuellement dans le syndicat 2800 abonnés.

Depuis un certain temps, la distribution concernant le nord de la commune et Voeuil et Gigot laissait beaucoup à désirer. Les pompes insuffisantes et usées, les canalisations d'un diamètre trop petit ne correspondent plus aux besoins actuels.

Une importante tranche de travaux de renforcement vient d'être décidée.

-à la station de pompage, deux pompes de 30m³/heure remplaceront les deux actuellement en service d'un débit de 15m³/heure.

-la canalisation de la résurgence, à la station de pompage sera doublée.

-le refoulement au réservoir du Jars sera doublé par un 425 (+100%).

Ce renforcement viendrait également en direction de Mouthiers, ce qui permettra le bouclage du haut du bourg et l'extension dans ce secteur.

D'autre part, une harmonisation départementale des prix de l'eau est actuellement à l'étude. A cet effet, une taxe de 0,03F. par m³ sera payée par tous les syndicats du département.

LE TRAVAIL DE NOS CANTONNIERS

Après avoir construit 275 m de caniveaux à La Rochandry et aux Naulots, après avoir remis en état la salle des archives de la mairie par un cloisonnement isolant thermique des murs et une tapisserie, ils parcourront les chemins avec du gravillon pour réparer les dégâts causés par les pluies, et les gelées de cet hiver.

Les abords du groupe scolaire ont été nettoyés et un petit terrain de jeux avec buts de football a été aménagé spécialement pour les écoliers.

Les élagages et les saignées d'écoulement des caux ont également été faits.

Il y a encore beaucoup à faire; souhaitons leur bon courage.

POUR SIMPLIFIER VOS DEMARCHEES

====:====:====:====:====:====:====:====:====:====:====:====:====:====:====:====

POUR OBTENIR :	SE MUNIR DE :	S'ADRESSER A :
Fiche d'état civil	Livret de famille, ou extrait de naissance ou carte d'identité	mairie de votre choix.
Carte nationale d'identité	Demande faite sur un formulaire fourni par la Mairie, Une fiche d'état civil Deux photos récentes Un timbre fiscal à 30,00 F Une autorisation parentale pour les mineurs	MAIRIE de votre domicile
Passerport	Demande faite sur un formulaire fourni par la Mairie, Carte nationale d'identité, Deux photos récentes, Un timbre fiscal à 100,00 F	Mairie de votre domicile
Certificat de nationalité française	<u>Pour les français d'origine :</u> Livre de famille des parents ou extrait de naissance intégral <u>Pour ceux qui ont acquis la nationalité Française :</u> Copie de la décision qui l'a conférée	Secrétariat (reflet du tribunal d'Instance de votre domicile)
Carte d'électeur	Livret de famille ou carte d'identité <u>Conditions :</u> Être âgé de 18 ans au moins et Être de nationalité française	Votre mairie
Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs	Carte nationale d'identité du déclarant Carte nationale d'identité du mineur livret de famille des parents	Mairie de votre domicile
Déclaration de naissance	Certificat de constatation de naissance du médecin Livre de famille	Mairie du lieu de naissance
Extrait d'acte de naissance	Nom, Prénom et date de naissance. Par correspondance : une enveloppe timbrée portant nom et adresse.	Mairie du lieu de naissance
Mariage civil	Extrait d'actes de naissance pour les deux conjoints datant de moins de trois mois, Certificats médicaux prénuptiaux, Renseignements concernant les deux témoins.	Mairie choisie pour le mariage celle du domicile de l'un des futurs conjoints
Extrait d'acte de mariage	Les noms, prénoms des conjoints et la date du mariage Par correspondance : une enveloppe timbrée portant nom et adresse	Mairie du lieu de mariage
Déclaration de décès	Livret de famille de la personne décédée, pièce d'identité personnelle, certificat médical confidentiel.	Mairie du lieu de décès
Extrait d'acte de décès	Nom prénom et date de décès du défunt. Par correspondance : une enveloppe timbrée avec nom et adresse	Mairie du lieu de décès

I S ACTIVITE DU CLUB DU "3EME AGE"

Tout le monde sait qu'il y a Mouthiers, comme dans tous d'autres communes, un club du 3ème âge, et il joint d'une sympathie générale qui lui est très précise. Cependant nous sommes tous ceux qui ignorons à peu près tout de ses activités. On s'imagine volontiers que ces activités se bornent à la bouteille, au 121, de multiples papotages et à une sorte de temps en temps.

Certes, il y a tout cela et tout cela est d'un grand plaisir puisqu'en y trouve distraction, unité et soutien.

En 1978, les sorties ont pris de l'importance: il y en a au 3. En avril, à Cognac pour visiter l'usine St Gobain, en Juin, une grande tournée à travers les châteaux de Dordogne, en Août, pour assister à l'un des plus belles séances du festival de Cézolens.

En Novembre, l'ensemble général clôturé par un grand dîner campagnard a regroupé 66 adhérents sur les 16 que le club comptait à ce moment-là.

Le club tient à être très près de la vie communale et il y a participé en 1978 en prenant part dans l'organisation du grand repas des anciens qui le 14 janvier dernier a regroupé 136 convives dans le restaurant du groupe scolaire.

Il y a aussi joué un grand rôle dans le démarrage du petit musée de tradition locale qui commence à s'organiser à Mouthiers et dont le véritable nom sera "exposition permanente de préhistoire et de tradition locale" le terme de musée ne convenant pas à ce genre de réalisation.

LA VIE DU S.C.M.

4ème CROSS DU SOUVENIR DU 4 MARS 1979

Résultats des enfants de Mouthiers

POUSSINS: (sur 50

3ème Chaumette laurent - 17ème Trichard eric- 26ème Pajaud illes
27ème Chaumette lion - 29ème Brégeas dominique- 31ème Devincic françois
32ème Brégier jean-françois- 34ème Brégier richard- 37ème Gobert hugues
42ème Brégeas stéphane

POUSSINES: (sur 28

1ère Ploquin christelle- 6ème Chauvette christelle- 12ème Richard anne
BENJAMINS: (sur 17

9ème Van den Bussche fabrice-

BENJAMINES: (sur 26

12ème Potier marline- 17ème Pajaud nathalie

MINIMES FILLES : (sur 25)

10ème Glappier sophie- 12ème Gauthier laurence
Félicitations à tous ces courageux enfants.

FOOTBALL

Nous voici à trois matches de la fin du championnat et nous pouvons déjà faire un bilan de la saison 78-79 qui aura été positif sur bien des points.

Tout d'abord, avant de parler des résultats, il est à noter le sérieux de l'ensemble des joueurs qui par une présence assidue aux matches ont permis aux trois équipes SENIORS de représenter honorablement, et parfois brillamment notre commune. L'effort important a parfois entraîné des joueurs (ayant signé leur licence un peu tard...) de jouer régulièrement; donc

un constat sera tiré de cet état de fait pour quelques-uns, en rappelant que la licence doit être signée au début de saison et non au milieu de saison, les places étant prises.

Maintenant, les résultats:

L'équipe A va vraisemblablement terminer 3ème de sa poule, bon classement mais laissant tout de même un léger goût de regret, les éléments la composant ayant de très grosses possibilités et n'ayant pas toujours su les utiliser au mieux. Pour les saison à venir, un seul but: la montée en division supérieure.

La B, de son côté, après une période difficile, s'est bien reprise et actuellement occupe la 5ème place ce devrait viser un peu plus haut.

La C, quant à elle, sera la grande satisfaction du club, puisqu'elle est première et sauf accident, peu vraisemblable, devrait accéder à la Promotion de deuxième grâce à une volonté à toute épreuve de cette jeune équipe encadrée par le toujours jeune "vétéran" Germon Albert atteignant allègrement ses 47 ans, et qui montre tous les dimanches l'exemple et souvent la voie des filets adverses.

Parlons à présent les jeunes formés à l'école de football. Nous en avions déjà parlé dans un précédent article. On espérait de gros progrès, et nous avions raison d'y croire, car les gamins ont fait en l'espace d'une saison de réels progrès techniques et tactiques, bien conseillés par leurs dirigeants, dévoués et attentifs aux moindres problèmes.

A noter qu'un déplacement sera offert à cette formation pendant 3 jours lors du week-end du 1er Mai à BEAUVIOR SUR NIORT, ce qui leur permettra de recréer la joyeuse ambiance qui règne, et de se "frotter" à des jeunes d'un autre département.

Nous allons terminer sur notre équipe CADETS qui, cette année malheureusement, ne possédaient pas un gros effectif et dut bien souvent faire face, en incorporant des pupilles et minimes face à des équipes aguerries ne facilitant pas les bons résultats. Cependant, grâce à leur courage et leur bonne volonté, ils ont permis de terminer tous les matchs Rotenons que si l'année a été dure pour certains, leurs efforts seront récompensés dans quelques temps quand ils auront pris de l'âge et des kilos.

Restons sur cette note optimiste pour remercier aussi tous les dirigeants fidèles et dévoués qui encadrent tout ce petit monde avec le souci constant de représenter honorairement et sportivement MOUTHIERS.

.....

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Une vingtaine de personnes ont assisté à la réunion sur le fleurissement au cours de laquelle ont été projetées des diapositives.

La plupart de ces personnes ont décidé de se rencontrer à nouveau pour établir un programme de fleurissement de l'espace public et examiner comment aider les propriétaires à fleurir leur façade, puisqu'il va pouvoir être disposé de quelques crédits.

.....

LETTRE DE PETITE-ROSSILLE

Le 17 Janvier dernier, le 3^e adjoint au maire de PETITE ROSSILLE a écrit à Monsieur PLOQUIN pour lui exprimer le désir d'organiser à MOUTHIERS "une journée du souvenir de l'évacuation". Pour ceux qui n'ont pas vécu ces sombres années et pour ceux dont le souvenir est lointain, rappelons que "PETITE ROSSILLE" est une commune de MOSELLE. La population de cette localité fut, pendant la guerre, évacuée à Mouthiers puis hébergée chez l'habitant. Depuis, bien sûr, les citoyens de Petite Rossille ont regagné leur commune mais n'ont pas oublié Mouthiers. Pour en juger, il suffit de lire la lettre reçue.

VILLE de
PETITE-ROSSELLE
57540

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monsieur MINNINGER Rigobert
3ème Adjoint au Maire
de la ville de
57540 PETITE-ROSSELLE (Moselle)

à
Monsieur le Maire
de la Ville de
MOUTHIERS SUR BOEME

"Monsieur le Maire,

En tant que 3ème Adjoint au Maire, j'ai la charge, mais surtout l'honneur de vous présenter à vous, à votre épouse ainsi qu'à l'ensemble de votre équipe du Conseil Municipal, nos meilleurs voeux et souhaits sincères.

Que l'année 1979 soit à l'ensemble de votre localité et de vos chers administrés, une année de santé, de prospérité et de paix.

Pour nous, Monsieur le Maire, frontaliers de l'Est de la France, nous nous souvenons en ce 40ème Anniversaire, des moments sombres du début de la dernière guerre mondiale.

Nous nous souvenons également du chambardement dans lequel ont été plongées de nombreuses communes charentaises par cet afflux de réfugiés, mais aussi de la chaleur humaine rencontrée en ces lieux, ou encore du calme olympien avec lequel ces chers charentais des années 39 ont ouvert leurs maisons, fermes, châteaux et coeurs.

Afin de témoigner aux localités accueillantes, que cette chaleur n'est pas consumée malgré ce passé de quatre décennies, notre équipe municipale s'est déclarée très favorable, voire même unanime à l'organisation d'une

"JOURNÉE DU SOUVENIR DE L'EVACUATION"

Une équipe du Conseil est donc prête pour le déplacement vers la Charente et moi-même, désigné responsable du programme.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Maire et vous prie de bien vouloir me trouver un homologue dans votre Conseil pour une élaboration en commun d'une dite "Journée du Souvenir", bien entendu si vous-même, Monsieur le Maire, ainsi que votre équipe voulez nous recevoir.

Je suis personnellement porté sur Mouthiers sur Boeme, y étant réfugié moi-même, et sachant que votre commune était jadis commune d'accueil de celle de Petite-Roselle.

Dans cet esprit d'adoption sans pareil, et dans l'espoir de trouver un correspondant, pour faire de ce projet encore au stade de l'intention, une réalité d'un jour que je souhaite très proche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération et de ma parfaite estime.

Signé: MINNINGER. "

Une réponse a été adressée à la commune de Petite-Roselle, réponse favorable bien entendu à une rencontre prochaine. Une petite équipe a été constituée pour préparer cette journée.

COMPTO - RENDUS DES REUNIONS

====:====:====:====:====:====:====:====:====:====

DU CONSEIL MUNICIPAL

====:====:====:====:====:====:====:====:====:====

REUNION DU 8 NOVEMBRE 1978 :

I - Compte administratif 77 :

Il en ressort un excédent global de 393 930,71 francs .

II - Budget supplémentaire 78 :

Dépenses réelles :	009 466,20
dont :	

Dépenses de fonctionnement ;;;	393 930,71
--------------------------------------	------------

Dépenses d'investissement	615 535,45 F
---------------------------------	--------------

Recettes réelles :	009 466,20
dont :	

Recettes de fonctionnement	393 930,71
----------------------------------	------------

Recettes d'investissement	615 535,45
---------------------------------	------------

Les recettes et les dépenses du Bureau d'Aide Sociale s'équilibrent à 4 103,16 F.

III- Une demande de certificat d'urbanisme reçoit un avis défavorable .

REUNION DU 13 DECEMBRE 1978 :

I- Extension du S.D.A. :

Après avoir entendu l'exposé de M. MOTARD, Maire de LA COURONNE, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 1 Vote blanc, de s'inscrire dans le S.D.A.U. (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) du Grand Angoulême .

II- Assainissement :

Après la visite de MM HURAN ET COUTANT De la Direction Départementale de l'Agriculture, le Maire expose au Conseil les avantages que représenterait pour les habitants de la Commune la réalisation de travaux permettant l'évacuation et le traitement des eaux usées . Le Conseil Municipal décide alors :

1°) de demander le concours technique et financier du service du génie civil pour l'établissement d'un programme général de travaux d'assainissement ;

2°) de solliciter de M. Le Ministre de l'Agriculture une convention pour la réalisation de ce projet ;

3°) de créer, le moment venu, pour la part restant à la charge de la Commune, les ressources nécessaires à l'exécution de tout ou partie du programme .

III- Demandes de C.U.

les trois demandes présentées reçoivent un avis favorable .

IV - Questions diverses :

La Commune décide de participer financièrement au Centre de Loisirs de LA COURONNE pour la somme de 593,76 F, quatre enfants de MOUTIIEFF ayant fréquenté ce centre au mois de juillet .

REUNION DU 2 JANVIER 1979 :

I - Oriures ménagères :

Après l'exposé de M. le Maire, expliquant la somme de travail de plus en plus importante à effectuer par l'entreprise de M. MILAN pour l'enlèvement des ordures ménagères, le conseil municipal décide d'augmenter de 15% la ~~facture~~ comme à loué par mois à M. MILAN .

II - Certificats d'urbanisme :

Les 3 demandes présentées reçoivent un avis favorable .

REUNION DU 16 FEVRIER 1979 :

I- Ecole et cantine

Suite à la demande de M. le Préfet, demandant la transformation de l'école enfantine en école maternelle, le Conseil Municipal décide de se prononcer par vote à bulletin secret . Le résultat est le suivant:

7 voix contre, 4 voix pour, 2 blancs .

L'école enfantine restera donc telle qu'elle est .

D'autre part, le Conseil Municipal décide de demander une participation financière aux Communes voisines pour leurs élèves qui fréquentent cette école .

II - Certificats d'urbanisme :

Les cinq demandes présentées reçoivent un avis favorable .

III- Croix Rouge :

Suite à une demande de la Croix Rouge, deux correspondante de la Commune sont désignés :

M. GACHIMOIS Claude et Melle PERIN Gilette .

REUNION DU 9 MARS 1979 :

I-Budget Primitif 79:

Section de fonctionnement :

DEPENSES /

Chapitre 60 denrées et fournitures : 150 500,00 F

Chapitre 61-frais de personnel : 380 000,00 F

Chapitre 62-impôts et taxes : 5 500,00 F

Chapitre 63-travaux et services extérieurs :
140 500,00 F

Chapitre 64-Participations et contingents :
127 600,00 F

Chapitre 65-Allocations-Subventions: 47 000,00 F

Chapitre 66-frais de gestion générale :
150 616,11 F

Chapitre 67-frais financiers : 182 155,85 F

Chapitre 80-Prélèvements pour dépenses d'investissement :
89 145,39 F

TOTAL DES DEPENSES 1 273 015,35 Francs.

RECETTES :

Chapitre 70-Produits de l'exploitation : 102 000,00 F

Chapitre 71-Produits domaniaux : 8 500,00 F

Chapitre 73-Recouvrement-Subventions : 70 000,00 F

Chapitre 74 - Part des cotisations d'anciens	
produits fiscaux	: 417 012,35 F
Chapitre 75 - Impôts indirects	: 12 000,00 F
Chapitre 77 - Contributions directes	: 663 503,00 F
<hr/>	
TOTAL DES RECETTES :	1 273 015,35 F

La section d'investissement s'équilibre à 109 143,39 F.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.
Les immeubles locaux de '79 seront en augmentation de 12% par rapport à l'année 78.

Le budget du Bureau d'Aide Sociale s'équilibre à 23 500,00 Francs.

II - Demandes de certificat d'urbanisme : ETTEMENT REC. DATOT
Les quatre demandes présentées reçoivent un avis favorable.

dépôt légal 2^e trim. 79